



CONSEIL D'ECOLE n°1 du jeudi 20 octobre 2022
Ecole élémentaire publique Simone Veil

18 Rue des écoles 35 630 VIGNOC

Tél : 07 50 55 63 20 /ecole.0351620W@ac-rennes.fr

Présents :

Mme Garnier (Adjointe aux affaires scolaires)

Mr Houitte (Mr le maire)

Mme Laurence Blaise (représentante mairie)

Mme Boel, M. Kelijian, M. Poullaouec, Mme Gerber, Mme Chabouty, Mme Le Bescond, Mme Derrien (Représentants titulaires des parents d'élèves),

Mme Michèle (présidente de l'APEMA)

Mme Morin, Mme Sanquer-Paillard, Mme Brunel, M. Clavier, Mme Piel et Mme Guillou (Enseignants)

Mme Bodin (Directrice)

Alice Géraud (référente périscolaire/coordinatrice jeunesse)

Excusés :

M. Guichoux (Inspecteur de la circonscription)

Mme Le Duigou

Mme Saint Léger

Mr Rolland

Mme Deldy

Début du conseil d'école à 18h30.

1) Fonctionnement du conseil d'école et installation des nouveaux représentants de parents d'élèves

Les membres du conseil d'école se présentent.

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

Il se réunit dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections.

Les membres de droit du conseil d'école sont :

La directrice, 2 élus représentant la municipalité, les enseignants de l'école, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, l'inspecteur de la circonscription.

Les suppléants, le responsable du centre de loisirs et la présidente de l'APEMA assistent au conseil d'école avec voix consultative.

La directrice est la présidente du conseil et dans ce cadre, elle distribue la parole, permet le respect de l'ordre du jour dans le temps imparti et anime les échanges.

L'ordre du jour est envoyé au moins 8 jours avant la date du conseil.

Le projet du règlement est envoyé aux membres de droit préalablement.

ELECTIONS:

Participation : 58,52 %

Années précédentes : année 2021 : 57,25 %, année 2020 : 54,07%, année 2019 : 56,3%

Les élections se sont déroulées exclusivement par correspondance.

Au vu des difficultés à trouver des candidats, quelles solutions ? Communication en amont.

2) Adoption du règlement intérieur

Le règlement est écrit en conformité avec le plan départemental du 3 juillet 2020.

Lecture en conseil des modifications.

Précisions apportées aux parents sur les APC (qui peut en bénéficier, quels enseignants, contenu...)

Question de la mairie au sujet de l'aide aux devoirs. Aide apportée avant le Covid sur la commune. Pas renouvelée depuis.

Vote du règlement : vote à l'unanimité.

Le nouveau règlement est adopté.

CHARTRE de la LAICITE en PJ.

3) Le bilan de rentrée et l'organisation de l'année scolaire:

EFFECTIFS

ELEVES par niveaux:	ELEVES Répartis en 7 classes :
161 élèves	CP : 20 -1
CP : 42	CP : 22
CE1 : 37	CE1 : 24
CE2 : 31	CE1-CE2 : 24
CM1 : 19	CE2-CM1 :25 -1
CM2 : 32	CM1/CM2 : 22 -1
	CM2 : 24 -1

Perte d'effectifs en début d'année : 3 départs en cycle 3 : 2 CM1 / 1 CM2

1 départ en CE2

3 élèves ne se sont pas présentés : 1 CM1, 1 CM2 et 1 en CP

Ces départs imprévus déséquilibrent les répartitions.

Des départs prévus en milieu d'année:

1 en CE2

1 en CM1

1 en CM2

1 en CP

2 élèves MDPH en situation de handicap à l'école.

3 élèves avec un PAI allergie projet d'accueil individualisé.

3 élèves avec PAP projet d'accompagnement personnalisé.

Échange de service en anglais : Madame Morin enseigne l'anglais 2 fois par semaine le lundi et le jeudi dans la classe de Madame Brunel.

APC : lundi, mardi, jeudi et vendredi (avant la classe ou de 16h15 à 17h15)

Bilan rentrée

Début d'année perturbée

- Dysfonctionnement au niveau des compléments de service : nous avons su tardivement qui serait présent sur l'école et les jours de compléments de service (mercredi pour une rentrée jeudi).

- Drame familial.

Les enseignants ont abordé le sujet lorsqu'il y avait des questions d'élèves. Ce fut le cas dans deux classes (CM2 et CM1-CM2).

La psychologue scolaire était présente le jeudi 1er septembre à l'école.

ENSEIGNANTS

7 titulaires

Madame Sanquer-Paillard CP

Madame Guillou CP

Madame Brunel CE1

Madame Bodin CE1-CE2

Madame LeTeuff en congé maternité remplacée par Monsieur Clavier CE2-CM1

Madame Le Duigou CM1-CM2

Madame Morin CM2

Compléments de service :

Madame Piel CM2 et CP mardi / vendredi

Monsieur Rolland CE1/CE2 jeudi et 1 lundi sur 3

AESH

Tiffany Cresson (5h/semaine)

Emilie Décaux (4h/semaine)

Intervenants

Patricia Daeninck sur le projet "oralité" (pour toutes les classes).

Milena Nino (école de musique ALLEGRO) "classe orchestre" (la classe 4).

Demande de service civique (4ème année) sans résultat

Evaluations Nationales passées en CP et CE1, les entretiens individuels se feront de novembre à Janvier avec les parents.

Réunion de rentrée le 6 octobre

rappel de l'organisation de l'école dans la salle polyvalente avec tous les parents. Puis dans les classes.

CP1: 13 familles présentes

CP2: 12 familles présentes

CE1: 13 familles présentes

CE1/CE2: 10 familles présentes

CE2/CM1: 15 familles présentes

CM1/CM2: 10 familles présentes
CM2: 13 familles présentes

86 familles sur 136

Relation périscolaire : bonnes relations avec le personnel du soir (ménage) et Alice Géraud coordinatrice du périscolaire. Bon fonctionnement également avec le service technique.

4) La présentation des comptes de la coopérative et un point sur son fonctionnement

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Sur un plan juridique, les écoles primaires publiques, à la différence des lycées et collèges, ne sont pas considérées comme des établissements publics. Elles ne jouissent pas de la personnalité civile et morale et, en tant qu'établissement, n'ont aucune autonomie financière. En l'absence d'association ou de coopérative OCCE, aucun argent ne doit circuler dans l'école. C'est donc grâce à l'OCCE que l'argent peut être géré à l'école.

L'OCCE est une association ayant pour objet de favoriser la coopération. Chaque membre de l'école (élèves et adultes) est adhérent à l'OCCE. Une cotisation de 2,25€ par élève et de 4,25€ par adulte est versée à l'OCCE.

A Vignoc, la cotisation n'est pas demandée aux familles.

Nous avons déjà engagé un projet sur l'école : les brigades du conte (poursuite du projet de l'an dernier). Ce projet est entièrement financé par la coopérative à hauteur de 2 500 euros.

Pour information, la moyenne des dons de l'année 2021 a été de **8,50 euros** par famille. Les dons sont en **forte baisse** par rapport aux années précédentes (**2018=12 euros, 2019=9 euros**).

Présentation des comptes par Mme Sanquer Paillard, mandataire OCCE.

Question de Mme Sanquer-Paillard aux représentants de la mairie sur la différence de sommes allouées par élève en élémentaire et en maternelle.

Environ 18€/élève en élémentaire

Environ 28€/élève en maternelle

Qu'est-ce qui justifie cette différence ?

Madame Garnier répond que cette différence est certainement due aux projets des classes de maternelle.

5) Le projet d'école et les actions dans les classes

Améliorer le vivre ensemble par la coopération

école

- élections des délégués : cette semaine ou début novembre

- brigades des contes

classes

Projet global autour de la pratique instrumentale :

CM1/CM2 classe orchestre

Parcours artistique des élèves :

CP : théâtre à Pacé

CE1/CE2-CM2 : Spectacle danse au Triangle

CE1-CE1/CE2: journée au canal avec spectacle de la péniche spectacle

A venir

Deux classes de CP et la classe de CE1/CE2 : pratiques théâtrales OCCE.

Les classes de CE1 et CE1/CE2 : Projet Etamine (création de livre) OCCE.

La classe de CM2 : pratiques chorégraphiques OCCE.

Echanges avec l'école maternelle.

Spectacle de Noël.

E.P.S

Pratique de la natation : 2 classes de CP

Animation vélo CE2/CM1, CM1/CM2, CM2: intervenants extérieurs sur plusieurs séances puis sortie à vélo autour de l'école.

Athlétisme CE2/CM1, CM1/CM2, CM2 à Guipel en collaboration avec l'Office des sports.

Balle au pied avec l'ASVHG. Classes concernées pas encore définies.

Départ de Mr Houitte à 19h30.

6) Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

3 exercices incendies sont à réaliser sur l'année.

Un premier exercice a été fait aujourd'hui. RAS

Un exercice intrusion est à faire durant l'année.

Le PPMS a été réactualisé et envoyé aux services compétents de l'Education Nationale.

7) Questions des parents:

-Qu'en est-il de l'activité piscine? Quelles classes? Comment cela s'organise? Combien de fois dans leur scolarité les élèves iront à la piscine?

Réponse de la mairie:

Choix de la mairie de budgétiser la piscine pour 2 classes uniquement.

L'école doit proposer à 1 niveau de classe et les enseignants en cours double doivent s'organiser.

Mme Sanquer Paillard répond que l'activité piscine est un projet de classe, la vie de la classe tourne autour de ce projet. Difficilement adaptable sur des classes doubles avec un groupe qui reste à l'école.

Les parents des élèves qui risquent de ne pas aller à la piscine durant leurs années d'élémentaire sont inquiets et se posent des questions. Ils réclament des réponses de la part de la mairie vis à vis de l'obligation de cet enseignement.

-La classe 7: Quelle est la situation pour les élèves au niveau du chauffage, du bruit et de la consommation électrique?

Comment travailler dans cette classe durant les travaux prévus ?

Témoignage de l'enseignant:

3 chauffages sur 6 fonctionnent.

Classe très sonore.

Réponse de la mairie:

Sol refait récemment.

Pas de travaux prévus dans le préfabriqué.

Mme Garnier demandera aux services techniques ce qui est envisageable mais la mairie ne compte pas investir pour ce préfabriqué. Trop onéreux compte tenu des dépenses déjà engagées dans la construction de la future école maternelle.

Proposition de Mme Chabouty:

Possibilité d'installer des programmeurs sur les radiateurs ?

-Qu'en est-il du don des ordinateurs?

Un parent a proposé un don d'ordinateurs.

Le responsable informatique de la mairie a posé des questions techniques sur les ordinateurs, notamment concernant la vétusté, les logiciels à installer...Le projet n'a pas donné de suite. Les parents vont relancer le parent concerné pour essayer de voir ce qui est envisageable avec ce don.

-Comment s'organise le temps méridien? (services, changement du prestataire, utilisation des espaces)

2 services de restauration.

12h15 CP et CE1 1er service.

12h50 CE2,CM1 et CM2 2e service.

Planning d'activités chaque midi.

Activités proposées aux enfants sur le temps méridien afin d'améliorer le vivre ensemble.

Projet "mur de photos" pour suivre la vie du périscolaire. Rencontre en janvier avec les parents.

-Quelles adaptations la mairie envisage pour lutter contre le changement climatique ? Au niveau de la cour (végétalisation ? agrandissement pour avoir des zones vertes), des fenêtres, de la classe 7 ?

Pas de travaux pour le moment.

Projets envisagés après les travaux de la maternelle.

Mme Sanquer évoque la question de la chaleur dans les classes. Une solution ?

Mme Gerber propose de faire appel aux compétences des parents pour trouver des idées. Mme Gerber propose d'envisager faire une réunion avec les enseignant.e.s , élu.e.s, parents d'élèves, représentants (et éventuellement faire appel aux compétences des parents pour trouver des idées de solution).

-Comment est prévue la tarification au niveau de la ligue35 ? - Tarif 1ère demi-heure de garderie.

La mairie va se renseigner.

1ère demi-heure de garderie facturée.

Question à reformuler auprès de la ligue pour plus de précisions.

-Pourquoi le délai de facturation de la cantine est si long?

Mme Garnier demandera une réponse au secrétariat.

Question supplémentaire de la présidente de l'APEMA : Serait-il envisageable que les enseignants présentent lors de la fête des écoles une prestation de leurs élèves ?

La directrice prend note de la question, il y aura une réponse donnée à l'APEMA à la suite d'un conseil des maitres.

Fin du conseil à 20h25

**Secrétaire: Lenaig Guillou (enseignante)
Mélanie Boel et Pauline Gerber (déléguées de parents)**